

Département d'Eure-et-Loir, commune de
Goussainville



Plan local d'urbanisme

Pos initial approuvé le 18 février 1988
1ère modification approuvée le 31 octobre 1990
2e modification approuvée le 12 janvier 1992
3e modification approuvée le 16 décembre 1993
4e modification approuvée le 20 mars 1995
5e modification approuvée le 5 janvier 2006

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 1er octobre 2019 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Goussainville

Plu prescrit le 26 juin 2015
Plu arrêté le 22 janvier 2019
Plu approuvé le 1er octobre 2019

Le maire,
Michel Cadot

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
plan de zonage du bourg et des hameaux

GILSON & ASSOCIÉS

Date :	Phase :	Échelle :	Pièce n°
19 sept. 2019	Approbation	1 / 2 000	4.3

Maire de Goussainville, 13, rue de Paris (28410)
tél. 02 37 43 27 31 courriel : mairie.goussainville@orange.fr
Agence Gilson & associés SAS, urbanisme et paysage
2, rue des Côtés, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com



LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Us Secteur de centre bourg, bâti ancien
- Uah Secteur de hameaux, bâti ancien
- Ub Secteur du bourg, bâti récent
- Ubh Secteur de hameaux, bâti récent
- UE Zone d'équipements collectifs
- UX Zone d'activités économiques
- 2AU Secteur d'urbanisation future à long terme
- A Zone d'activités agricoles
- Ap Secteur de protection du paysage en zone agricole
- N Zone naturelle
- Ne Secteur naturel accueillant des équipements collectifs
- NJ Secteur de jardins

- OAP** secteur soumis à orientations d'aménagement
- Éléments repérés au titre de l'article L. 151-19 :
- ★ Bâti et mur
- Éléments repérés au titre de l'article L. 151-23 :
- ★ Mare
 - ★ Bosquet / bois
- ▬ Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 1er octobre 2019

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Accès au nouveau parking de l'église	110 m2	Commune
2.	Élargissement de l'impasse Saint-Thibault	180 m2	Commune
3.	Aménagement / sécurisation du carrefour	70 m2	Commune
4.	Agrandissement de la station d'épuration	1 400 m2	Commune

